

Burelle S.A.

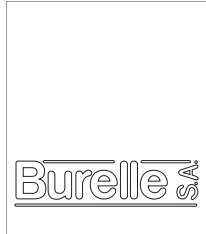
AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014

Cercle de l'Union à Lyon - 11 h 00



Sommaire



- 3 Convocation
- 4 Comment participer à l'Assemblée Générale ?
- 5 Comment remplir le formulaire de participation ?
- 6 Conseil d'Administration

- 15 Comptes consolidés
 - 15 Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2013
 - 21 Bilan
 - 22 Compte de résultat
 - 23 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 - 25 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Burelle SA

- 26 Comptes sociaux
 - 26 Exposé sommaire de la situation de la Société en 2013
 - 29 Bilan
 - 30 Compte de résultat
 - 31 Résultats financiers des cinq derniers exercices
 - 32 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
 - 33 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
 - 35 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital
 - 36 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014

Convocation

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE de la société BURELLE SA se tiendra au **Cercle de l'Union – 27 Place Bellecour – 69002 Lyon**, le **mardi 3 juin 2014 à 11 heures**, (accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende ;
- Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions de la Société dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Jean Burelle ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Laurent Burelle ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Paul Henry Lemarié ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 229-209 du Code de commerce ;
- Mise en harmonie des statuts avec des dispositions du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions de vous présenter muni de votre attestation de participation (voir Comment participer à l'Assemblée Générale ?)

Vous pourrez vous procurer le rapport annuel complet de l'exercice 2013 :

- soit sur internet (www.burelle.fr)
- soit sur simple demande par courrier en renvoyant la « Demande d'envoi de documents et renseignements » à l'adresse suivante : Burelle SA, Service des Actionnaires, 1 rue du Parc – 92593 Levallois ou par téléphone en appelant le +33 (0) 1 40 87 65 00.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à l'enregistrement comptable de vos actions à votre nom, trois jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit le **28 mai 2014**.

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir une **attestation de participation** constatant l'enregistrement comptable de vos titres.

Cette attestation devra :

- soit nous être adressée, **avec le formulaire de participation rempli, daté et signé**, sous l'enveloppe T jointe à cet effet ou par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc 92593 Levallois cedex;
- soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA en 3 jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit le **28 mai 2014**, et de nous retourner **le formulaire de participation rempli, daté et signé** sous l'enveloppe T jointe à cet effet ou par courrier adressé à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc 92593 Levallois cedex.

VOUS N'ASSISTEREZ PAS À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez participer aux votes en remplissant **le formulaire de participation joint à cet effet** ou disponible sur le site internet de Burelle SA www.burelle.fr sous l'onglet « Espace Actionnaires - Assemblée Générale ».

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation**, accompagnée de votre **formulaire de participation rempli, daté et signé**, à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc 92593 Levallois cedex, par courrier ou **sous l'enveloppe T jointe à cet effet**.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et **envoyez-le sous l'enveloppe T jointe à cet effet** ou par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc 92593 Levallois.

Comment remplir le formulaire de participation ?

Formulaire de vote par correspondance ou par procuration **IMPORTANT** : Avant d'exercer vote choix entre 3 possibilités offertes veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso. 1 2 3

BURELLE SA
Société Anonyme au capital de 27.799.725 €
Siège social : 19 avenue Jules Carteret 69007 Lyon
785 386 319 RCS Lyon

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 3 JUIN 2014**

A Je désire assister personnellement à cette Assemblée : datez et signez au bas du formulaire

B Je ne désire pas assister personnellement à cette Assemblée : j'utilise le formulaire de vote selon l'une des 3 possibilités offertes

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre établissement teneur de compte.

1 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT**
et l'autorise à voter en mon nom

CADRE RÉSERVÉ

Identifiant

Nombre d'actions Nominatif Porteur :

Vote simple :
Vote double :

Nombre de voix :

2 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Je vote **OUI** à tous les projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale comme ceci Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, je vote en noirissant la case correspondant à mon choix comme ceci

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire									
10	11	12							
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

OUI NON ABST

A

B

C

D

E

3 **JE DONNE POUVOIR À :**

Je donne pouvoir à :

M / Mme

pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus. cf note 3 au verso

Nom, Prénom, Adresse cf au verso note (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée :

Je donne pouvoir au Président Je m'abstiens Je donne procuration à M / MME cf note 3 au verso

Date et Signature/...../2014

4

Pour être prise en compte, tout formulaire doit parvenir au plus tard le 28 mai 2014 au 1 rue du Parc - 92593 Levallois Cedex

Quelle que soit l'option choisie, n'oubliez pas de dater et signer le formulaire

- A** Vous désirez assister à l'Assemblée, **cochez la case A**, datez et signez en **4**, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.
- B** Vous désirez voter par correspondance ou être représenté(e), **cochez la case B**, puis
 - 1** si vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée, **cochez la case 1**
 - 2** si vous désirez voter par correspondance, **cochez la case 2**
 - 3** si vous désirez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée, **cochez la case 3**
 - 4** Datez et signez ici, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.

NE PAS REMPLIR LE SPÉCIMEN CI-DESSUS, MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE JOINT

Conseil d'Administration

Jean Burelle



Né le 29 janvier 1939
Nationalité : française
Président-Directeur Général
1^{ère} nomination : 1964
Nombre d'actions : 132 187

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Président-Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2001 et Administrateur depuis le 16 novembre 1964

Ses mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Biographie

M. Jean Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH), et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après avoir débuté sa carrière, en 1966, chez L'Oréal, il rejoint la Compagnie Plastic Omnium, en 1967, comme Directeur de Département. En 1986, il est nommé Vice-Président-Directeur Général, puis, en 1987, Président-Directeur Général, fonction qu'il occupe jusqu'au 30 juin 2001. Depuis le 1^{er} juillet 2001, il est Président d'Honneur de la Compagnie Plastic Omnium et Président-Directeur Général de Burelle SA.

M. Jean Burelle est Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium et membre du Comité de Surveillance de Banque Hottinguer SCA (France). Il est Président du Medef International.

M. Jean Burelle est Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

Président-Directeur Général de Burelle Participations SA (France)
Président d'honneur et Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium* (France)
Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS (France)
Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS (France)
Représentant permanent de la société Burelle Participations SA, elle-même administrateur de Sycovest 1 (France)
Administrateur de Compañia Plastic Omnium SA (Espagne)
Administrateur de Signal AG (Suisse)

Mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe

Président-Directeur Général de SOGEC 2 SA (France)
Administrateur et membre du Comité des nominations et des rémunérations de Remy Cointreau SA* (France) jusqu'au 24 septembre 2013.
Membre du Comité de Surveillance de Soparexo SCA (France)
Membre du Conseil de Surveillance et du Comité des Rémunérations de Banque Hottinguer, société anonyme à Directoire (France)
Président de l'association Medef International (France)

* Société cotée

Conseil d'Administration

Laurent Burelle



Né le 6 octobre 1949
Nationalité : française
Directeur Général Délégué
1^{ère} nomination : 1986
Nombre d'actions : 8 884

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Directeur Général
Délégué depuis le 15 mai
2001 et Administrateur
depuis le 30 juin 1986

Son mandat viendra
à échéance à l'issue
de l'Assemblée Générale
Ordinaire qui se tiendra
en 2015 pour statuer
sur les comptes
de l'exercice clos
le 31 décembre 2014.

Biographie

M. Laurent Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH), et titulaire d'un Master of Sciences, Chemical Engineering, du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T).

M. Laurent Burelle débute sa carrière, au sein de la Compagnie Plastic Omnium, comme Ingénieur de fabrication, assistant au Directeur de l'usine de Langres. En 1977, il est nommé Directeur Général, puis Président-Directeur Général de Plastic Omnium SA à Valencia (Espagne). De 1981 à 1988, il occupe les fonctions de Directeur de la division Environnement-Systèmes Urbains avant de devenir Vice-Président Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium en 1988. En juillet 2001, il est nommé Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium.

Nommé Directeur Général de Burelle SA en juin 1986, il devient Directeur Général Délégué le 15 mai 2001.

M. Laurent Burelle est Administrateur de la Fondation Jacques Chirac pour l'enfance handicapée et des sociétés Pernod Ricard, Lyonnaise de Banque - CIC. Il est membre du Conseil de surveillance de Wendel et de Labruyère-Eberlé.

M. Laurent Burelle est Officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium SA* (France)
Administrateur de Burelle Participations SA (France)
Président et Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS (France)
Président et Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS (France)
Président de Plastic Omnium Auto SAS** (France) jusqu'au 28 août 2013
Président de Plastic Omnium Auto Exterior SAS (France)
Président d'Inergy Automotive Systems SAS (France)
Gérant de Plastic Omnium GmbH (Allemagne)
Président et Administrateur-délégué de Compañia Plastic Omnium SA (Espagne)
Président de Plastic Omnium International BV (Pays-Bas)
Administrateur de Signal AG (Suisse)
Président de Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd (Chine)

Mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe

Directeur Général Délégué et Administrateur de SOGEC 2 SA (France)
Président de la Compagnie Financière de la Cascade SAS (France)
Administrateur de la Lyonnaise de Banque SA (France)
Administrateur de Pernod Ricard SA* (France)
Membre du Conseil de Surveillance de Labruyère Eberlé SAS (France)
Membre du Conseil de Surveillance de Wendel*, société anonyme à Directoire (France)

* Société cotée

** Société liquidée ou absorbée au cours de l'exercice 2013

Conseil d'Administration

Paul Henry Lemarié



Né le 1^{er} janvier 1947
Nationalité : française
Directeur Général Délégué
1^{ère} nomination : 2001
Nombre d'actions : 105

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Directeur Général Délégué depuis le 15 mai 2001 et Administrateur depuis le 7 juin 2001

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Biographie

M. Paul Henry Lemarié est titulaire d'un Doctorat en Physique de l'Université de Paris Orsay et d'un DEA Gestion Finance de Paris Dauphine.

Après une thèse de physique au Commissariat à l'Energie Atomique, puis un début de carrière à la direction financière de la banque Paribas en 1973, M. Paul Henry Lemarié entre dans le groupe d'Ingénierie SOFRESID (Sidérurgie, Mines, Offshore). En 1980, il rejoint la Compagnie Plastic Omnium en tant que Directeur de la division 3P - Produits Plastiques Performants. En 1985, il prend la direction de la division Automobile. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de la Compagnie Plastic Omnium, puis Directeur Général en 1988. Nommé Directeur Général de Burelle SA en avril 1989, il devient Directeur Général Délégué le 15 mai 2001.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

Directeur Général Délégué et Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium* (France)
Directeur Général Délégué et Administrateur de Burelle Participations SA (France)
Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS (France)
Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS (France)
Membre du Beirat de Plastic Omnium GmbH (Allemagne)
Administrateur de Compañia Plastic Omnium SA (Espagne)

* Société cotée

Conseil d'Administration

Félicie Burelle



Née le 23 juin 1979
Nationalité : française
1^{ère} nomination : 30 mai 2013
Nombre d'actions : 142

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Biographie

Mme Félicie Burelle est diplômée de l'École Supérieure du Commerce Extérieur (ESCE) et titulaire d'un diplôme en Business-Finance de la South Bank University (Londres) et d'un MBA de l'Instituto de Empresa Business School (Madrid).

Après avoir débuté sa carrière, en 2001, au sein de la Compagnie Plastic Omnium, comme responsable de la comptabilité de la division Auto Extérieur en Espagne, Mme Félicie Burelle rejoint, en 2005, le département Corporate Finance d'Ernst & Young. En 2010, elle retourne chez la Compagnie Plastic Omnium en tant que Directeur du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de la division Auto Extérieur et membre du Comité de Direction de cette entité.

Madame Félicie Burelle a été nommée Administrateur de Burelle SA à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

Directeur du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de Plastic Omnium Auto Exterior

Pierre Burelle



Né le 8 janvier 1971
Nationalité : française
1^{ère} nomination : 30 mai 2013
Nombre d'actions : 20 179

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Biographie

Monsieur Pierre Burelle a fait des études de Bi-DEUG d'Anglais et d'Économie à Paris X-Nanterre. Il a été membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS du 29 mars 2011 au 1^{er} juillet 2013.

Monsieur Pierre Burelle a été nommé Administrateur de Burelle SA à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS jusqu'au 1^{er} juillet 2013

Conseil d'Administration

Dominique Léger



Né le 11 janvier 1942
Nationalité : française
Président du Comité
des Comptes
et Membre du Comité
des Rémunérations
1^{ère} nomination : 2001
Nombre d'actions : 100

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Administrateur
et Président du Comité
des Comptes
depuis le 7 juin 2001.
Membre du Comité
des Rémunérations
depuis le 18 décembre
2013

Son mandat viendra
à échéance à l'issue
de l'Assemblée Générale
Ordinaire qui se tiendra
en 2016 pour statuer sur
les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015.

Biographie

M. Dominique Léger est diplômé de l'Institut des Sciences Politiques de Paris, titulaire d'une licence en droit et ancien élève de l'École Nationale d'Administration. Il est Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État.

M. Dominique Léger commence sa carrière dans l'administration française où il occupe différentes fonctions, notamment au Conseil d'État et au Ministère de l'Économie, et des Finances avant de devenir Directeur de cabinet auprès de plusieurs ministres. En 1984, il intègre la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) d'où il rejoint Cegelec dont il assure successivement les fonctions de Secrétaire Général et de Directeur Général chargé du secteur Finances et Administration. En 1994, il rejoint le Crédit Commercial de France, aujourd'hui HSBC France, où, de 1995 à 2004, il est Directeur Général Délégué, puis Administrateur-Directeur Général Délégué. Depuis 2004, il est Avocat au Barreau de Paris

M. Dominique Léger est Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe

Vice-Président de la Fondation du Patrimoine (France)

Conseil d'Administration

Éliane Lemarié



Née le 18 août 1945
Nationalité : française
1^{ère} nomination : 1976
Nombre d'actions : 115 280

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Administrateur depuis le 30 juin 1976

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Biographie

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise ès-lettres, Mme Éliane Lemarié a consacré sa carrière professionnelle à l'information et à la communication des entreprises.

Mme Éliane Lemarié débute sa carrière comme journaliste et secrétaire de rédaction dans différents journaux de presse écrite, dans le cadre de l'Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et de l'Industrie (APCCI), de 1969 à 1975. De 1976 à 1983, elle est en charge de la création et du développement du département Relations Publiques, Relations Presse et Edition de la société Sogec. En avril 1983, elle crée Irma Communication, une agence de conseil en communication auprès de sociétés françaises et internationales cotées à Paris, New York et Mumbai. Elle en est le Président-Directeur Général jusqu'en 2010.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe

Représentant permanent de Burelle SA*, elle-même Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA* (France)

Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS (France)

Mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe

Directeur Général Délégué de Sogec 2 SA (France)

Président du Conseil de Surveillance d'Union Industrielle, société anonyme à Directoire (France)

* Société cotée

Conseil d'Administration

Henri Moulard



Né le 2 mai 1938
Nationalité : française
Président du Comité
des Rémunérations
1^{ère} nomination : 1994
Nombre d'actions : 100

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Administrateur depuis le 22 juin 1994. Président du Comité des Rémunérations depuis le 18 décembre 2013

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Biographie

M. Henri Moulard est licencié en droit privé, titulaire d'un DES de droit public et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Président-Directeur Général de la Lyonnaise de Banque de 1987 à 1992, M. Henri Moulard est Président du Directoire de la Banque Neufilze OBC, puis Président du Directoire d'ABN Amro France, de 1993 à 2000. En 2001 et 2002, il est Président-Directeur Général du groupe Generali France. Depuis 2002, il est Président de HM & Associés et de Truffle Capital.

Au cours de sa carrière, M. Henri Moulard a siégé au Conseil d'Administration de plusieurs sociétés cotées et non cotées, notamment Unibail-Rodamco, Elf Aquitaine, Crédit Agricole SA, Calyon, LCL-Crédit Lyonnais et Amundi. Il a été trésorier de la Fondation de France de 1998 à 2006.

M. Henri Moulard est Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe

Président de HM & Associés SAS (France)
Président de Truffle Capital SAS (France)
Président du Conseil de Surveillance de Compagnie Foncière du Saint-Gothard (France)
Président du Conseil de Surveillance de Compagnie Foncière Franco-Suisse (France)
Administrateur de Sogelym-Dixence SAS
Administrateur, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations de Neufilze Vie (France)
Censeur et Président du Comité des Rémunérations de GFI Informatique (France)

Conseil d'Administration

Philippe Sala



Né le 28 juin 1940
Nationalité : française
Membre du Comité
des Comptes et du Comité
des Rémunérations
1^{ère} nomination : 2001
Nombre d'actions : 100

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Administrateur et Membre
du Comité des Comptes
depuis le 7 juin 2001.
Membre du Comité
des Rémunérations
depuis le 18 décembre
2013

Son mandat viendra
à échéance à l'issue
de l'Assemblée Générale
qui se tiendra en 2016
pour statuer sur les
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2015.

Biographie

M. Philippe Sala est Ingénieur Chimiste, diplômé de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après un début de carrière dans le groupe américain Rhom & Haas, M. Philippe Sala fonde, en 1973, la société de matériel électronique Peritel, qu'il vend au groupe Matra en 1979. De 1979 à 1984, il est directeur de la branche Télécommunications de Matra SA qu'il quitte en 1985 pour fonder BFI IBEXSA International SA, un réseau de distribution de composants électroniques européen. En 1995, il cède la société au groupe américain Avnet, le premier distributeur mondial de composants électroniques. Au sein d'Avnet, il est Président-Directeur Général de BFI IBEXSA International SA jusqu'en 1998, puis membre du Management Board d'Avnet Inc. aux États-Unis jusqu'en 2001. À partir de 1997, il transforme un ensemble de terrains et d'immeubles acquis à Ville d'Avray dans les Hauts-de-Seine, en un 'boutique' hôtel, les Etangs de Corot, dont il reste propriétaire jusqu'en 2007. Depuis, il est Président de Lustrel Laboratoires SAS, un spécialiste en compléments alimentaires.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe

Président de Ibexsa Holding SAS (*France*)
Président de Lustrel Laboratoires SAS (*France*)
Gérant de GAEL-Bio SARL (*France*)

Conseil d'Administration

François de Wendel



Né le 13 janvier 1949
Nationalité : française
Membre du Comité
des Comptes et du Comité
des Rémunérations
1^{ère} nomination : 1995
Nombre d'actions : 100

Mandats et fonctions exercés dans la Société

Administrateur depuis
le 14 juin 1995 et Membre
du Comité des Comptes
depuis le 22 juillet 2010.
Membre du Comité
des Rémunérations
depuis le 18 décembre
2013

Son mandat viendra
à échéance à l'issue
de l'Assemblée Générale
qui se tiendra en 2015
pour statuer sur les
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014.

Biographie

M. François de Wendel est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un MBA de Harvard Business School.

Après avoir exercé plusieurs fonctions de Direction Générale au sein de Carnaud et CarnaudMetalbox, François de Wendel rejoint Péchiney en 1992 où il devient, en particulier, Directeur Général d'Aluminium de Grèce. En 1998, il intègre Crown Cork où il est nommé d'abord Senior-Vice President en charge des achats pour l'Europe, puis Executive Vice-Président en charge de la branche Food Europe, Africa & Middle East.

En mai 2005, il intègre le Conseil de Surveillance de Wendel dont il devient Vice-Président, en juillet 2011, et Président, en mars 2013.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés durant l'exercice 2013

Mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe

Président du Conseil de Surveillance de Wendel*, société anonyme à Directoire (France)
Président-Directeur Général de Wendel-Participations (France)
Membre du Comité de Surveillance de Massilly Holding SAS (France)
Président du Conseil d'Administration de la Fondation de Wendel (France)

* Société cotée

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2013

ACTIVITÉS

Burelle SA est une société holding qui contrôle trois filiales :

- la Compagnie Plastic Omnium, groupe industriel et de services détenu à 56,1 %⁽¹⁾.
- Burelle Participations, filiale à 100% dédiée au capital-investissement, et
- Sofiparc, filiale immobilière contrôlée à 100%.

Principal actif de Burelle SA, la **Compagnie Plastic Omnium** constitue la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA et représente plus de 95% des actifs figurant au bilan consolidé.

Implantée industriellement dans 29 pays et employant près de 22 000 personnes dans le monde, la Compagnie Plastic Omnium est présente principalement dans les équipements automobiles qui constituent près de 91% de son chiffre d'affaires en 2013. Cette activité regroupe deux leaders mondiaux au sein de Plastic Omnium Automobile :

- Plastic Omnium Auto Exterior, leader mondial des pièces et modules de carrosserie*, conçoit, fabrique et livre une large gamme de pièces produites à partir de polypropylène injecté et de matériaux composites : pare-chocs et systèmes d'absorption d'énergie, modules d'ailerons, modules bloc-avant et pièces en composites, notamment des hayons. En 2013, Plastic Omnium Auto Exterior a livré 16 millions de pare-chocs peints. Estimée à 8%* en 2010, sa part de marché est passée à 10%* en 2013 sous l'effet du développement des activités dans les zones en forte croissance notamment en Chine où Plastic Omnium Exterior estime à 21%* sa part de marché. Les principaux concurrents de Plastic Omnium Auto Exterior sont le groupe canadien Magna et l'équipementier automobile français Faurecia, qui détiennent des parts de marché estimées à respectivement 9%* et 5%*. Les constructeurs automobiles représentent environ 30% de la production mondiale de pare-chocs.
- Plastic Omnium Auto Inergy est le premier fabricant mondial de systèmes à carburant, produits par soufflage du polyéthylène. Équipement de sécurité intégré et de dépollution, le système à carburant rassemble plusieurs fonctions : remplissage, stockage, jaugeage, ventilation et alimentation moteur. Les réservoirs en métal représentent encore environ 28%* du marché mondial. Une partie de ces réservoirs étant progressivement remplacée par le plastique pour des raisons de sécurité et de réduction de poids, ce segment de marché représente un potentiel de croissance important.

(1) 59,35% après élimination des actions propres

* Estimations internes à partir des données IHS

** Estimations internes

En 2012, Plastic Omnium Auto Inergy a fabriqué près de 18 millions de réservoirs ce qui correspond à une part du marché mondial estimée à 22%*. Ses principaux concurrents sont Kautex, filiale du groupe américain Textron, et le groupe TI, qui détiennent des parts de marché estimées à respectivement 14% et 9%*.

Plastic Omnium Automobile emploie 19 500 personnes en 2013 et gère, sous forme de deux réseaux distincts, un ensemble de 97 sites industriels de proximité qui fournissent la plupart des constructeurs mondiaux.

Les deux activités de Plastic Omnium Automobile ont, pour marché de référence, la production automobile mondiale. IHS estime qu'en 2013, le nombre total de véhicules produits dans le monde a progressé de 3,5% par rapport à 2012, passant de 79,7 millions à 82,6 millions.

Selon IHS, la production automobile mondiale devrait atteindre 96,5 millions de véhicules en 2017, ce qui correspondrait à une augmentation de 14 millions de véhicules supplémentaires par rapport au niveau de 2013. Le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les BRICs) représenteraient alors 40% de la production automobile mondiale et contribueraient à 70% de la croissance totale estimée. Dans les pays développés, la croissance de la production sera liée à l'innovation technologique pour améliorer la performance environnementale des véhicules automobiles. S'appuyant sur ces deux tendances de fond, Plastic Omnium Automobile a pour stratégie d'accroître ses activités dans les nouveaux centres de production mondiaux et de renforcer son offre en produits innovants.

Deuxième pôle d'activité de la Compagnie Plastic Omnium, Plastic Omnium Environnement représente 9% du chiffre d'affaires consolidé 2013. Son offre réunit un ensemble de produits et services destinés principalement aux collectivités locales et aux entreprises : conteneurs pour les déchets, systèmes de gestion des déchets par tarification incitative et équipement urbain. Cette activité emploie près de 2500 personnes et dispose de 13 usines en Europe et d'un centre de R&D en France. Sa part du marché européen est estimée à 29%** . Ses principaux concurrents sont des sociétés allemandes, ESE et Schaefer, avec des parts de marché estimées à respectivement 20%** et 17%** . Cette activité est soutenue, dans les pays développés, par la nécessité de réduire les déchets et les coûts de gestion et, dans les pays émergents, par l'amélioration du niveau de vie qui s'accompagne d'une augmentation des déchets et un besoin croissant de conteneurisation.

Les filiales non industrielles de Burelle SA sont **Sofiparc** qui détient un ensemble de bureaux situé à Levallois (Hauts-de-Seine) et des terrains dans la région lyonnaise, et **Burelle Participations**, filiale spécialisée dans le capital-investissement, dont la vocation est d'investir dans des entreprises non cotées avec un horizon de valorisation à moyen terme. Ces deux filiales représentent moins de 5% du bilan consolidé de Burelle SA.

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2013

FAITS MARQUANTS

Burelle : résultats historiques et forte augmentation du dividende

Burelle SA présente, pour 2013, des résultats consolidés historiques, soutenus par la performance de sa principale filiale, la Compagnie Plastic Omnium, dont les activités automobiles sont engagées dans une dynamique de croissance par l'internationalisation et l'innovation parallèlement à une démarche de progrès continu. Tous les indicateurs de performance sont en progrès : l'activité croît à un rythme soutenu, la marge opérationnelle se renforce et le résultat net s'établit à un niveau jamais atteint. La structure du bilan profite de cette solide performance opérationnelle et affiche une nouvelle réduction de l'endettement net, malgré la montée en puissance des investissements.

En tant que société holding, Burelle SA se désendette complètement grâce aux dividendes reçus de ses filiales. Cet objectif étant atteint et les perspectives de la Compagnie Plastic Omnium restant bien orientées, il est proposé à l'Assemblée Générale d'augmenter le dividende de 4,40 euros par action à 7,00 euros.

Compagnie Plastic Omnium : une nouvelle année de croissance et d'amélioration de la performance opérationnelle

La Compagnie Plastic Omnium enregistre, en 2013, des résultats très solides, qui témoignent une nouvelle fois, de sa capacité à générer une croissance soutenue et à améliorer ses marges dans la durée. Ses positions de leader, la diversité de sa présence géographique et son offre en solutions innovantes lui permettent de capter la croissance dans toutes les principales zones géographiques. Son internationalisation s'accroît, avec 86% de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

Sa performance opérationnelle s'améliore avec la hausse de l'activité et les économies générées par les mesures de réduction de coûts. Le cash-flow dégagé par les opérations progresse et finance largement un programme d'investissement important consacré à la croissance et à l'innovation. La structure financière profite d'une nouvelle réduction de la dette et du succès d'un nouveau placement obligataire qui permet d'accroître et de diversifier les ressources longues. Ces excellents résultats démontrent que la Compagnie Plastic Omnium dispose d'un socle solide pour autofinancer sa croissance et poursuivre ses projets de développement.

Confiante dans ses perspectives pour l'année en cours, la Compagnie Plastic Omnium distribuera, au titre de l'exercice 2013, un dividende de 0,33 euro par action, en hausse de 30%.

Burelle Participations : rotation du portefeuille

Burelle Participations a évolué, en 2013, dans un environnement où les financements d'acquisitions sont devenus plus faciles à lever grâce à l'apparition de nouvelles ressources financières, à côté des crédits bancaires. Cette plus grande liquidité a favorisé les mouvements de portefeuille. Au cours de l'exercice, Burelle Participations a été remboursée, dans des conditions de rendement satisfaisantes, de deux financements mezzanine organisés en 2005 et 2012. Elle a conclu trois nouvelles opérations pour un montant total de 3,6 millions d'euros. L'un de ces investissements porte sur une société espagnole, en ligne avec la nouvelle orientation de la politique d'investissement prise en 2012, visant à accroître l'exposition du portefeuille à l'international.

Sofiparc : poursuite de la mise en valeur des actifs

Sofiparc continue de mettre en valeur son patrimoine. Dans l'immeuble de bureaux à Levallois, dans les Hauts-de-Seine, le programme de rénovation s'est poursuivi sur un nouvel étage et le bail signé avec le locataire extérieur au Groupe a été renouvelé pour un nouveau terme de six ans. Dans la région lyonnaise, un des terrains jusqu'ici laissé nu a été concédé en bail à construction ce qui permet de valoriser son emplacement et de réaliser un rendement récurrent sur longue période.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BURELLE

Le chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA franchit, pour la première fois, le seuil de 5 milliards d'euros. De 4808,2 millions d'euros en 2012, il passe à 5126,7 millions d'euros en 2013, en hausse de 6,6%. À périmètre et change constants, l'activité est en croissance de 9,2%. Les effets de change ont un impact défavorable de 130 millions d'euros.

Principal actif de Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium génère l'essentiel du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA. En 2013, elle y contribue à hauteur de 5124,5 millions d'euros contre 4806,2 millions d'euros en 2012. La part de Sofiparc, après prise en compte des loyers intergroupe, est de 2,1 millions d'euros en 2013 au lieu de 2 millions d'euros en 2012.

La croissance de l'activité reflète la progression du pôle Automobile de la Compagnie Plastic Omnium qui représente près de 91% de son chiffre d'affaires. Dans un contexte de hausse de la production automobile mondiale estimée à 3,5%, cette activité croît de 10% à périmètre et change constants, plus rapidement que son principal marché.

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2013

Le chiffre d'affaires de Burelle SA progresse dans toutes les zones géographiques à l'exception de la France. En Europe de l'Ouest, l'activité est en hausse de 13,8% à périmètre et taux de change constants, soutenue par le succès de l'offre en solutions innovantes pour alléger le poids des véhicules. L'Europe de l'Est (+ 9,1%), l'Asie (+ 8,7%), l'Amérique du Nord (+ 8,1%) sont portées par le dynamisme de la production automobile dans ces régions et la contribution des nouvelles implantations. Au total, la part internationale du chiffre d'affaires progresse de 11,3% à périmètre et taux de change constants et représente 85,8% du chiffre d'affaires total contre 84,5% en 2012.

La marge opérationnelle consolidée, avant prise en compte de l'amortissement des actifs incorporels acquis provenant des acquisitions, progresse de 17,2%. Elle s'établit à 392,4 millions d'euros au lieu de 334,6 millions d'euros en 2012. En pourcentage du chiffre d'affaires, elle passe de 7% à 7,7%. Cette amélioration reflète la progression de l'activité ainsi que le résultat des actions prises par la Compagnie Plastic Omnium pour renforcer l'efficacité de ses opérations et réduire les coûts.

L'amortissement des actifs incorporels acquis représente une charge sur l'exercice de 18,7 millions d'euros au lieu de 18,1 millions d'euros en 2012.

Le résultat non courant est constitué en 2013 de charges nettes d'un montant de 43,4 millions d'euros contre 18,1 millions en 2012. Il intègre notamment des charges de restructuration liées à la Compagnie Plastic Omnium pour 23 millions d'euros et les plus-values réalisées par Burelle Participations pour 0,6 million d'euros.

Les charges financières nettes ressortent à 58,2 millions d'euros contre 45,7 millions d'euros en 2012. Cette augmentation est liée aux trois émissions obligataires effectuées par la Compagnie Plastic Omnium au cours des deux derniers exercices pour un montant total de 869 millions d'euros. Ces trois placements ont conduit à une augmentation de l'endettement brut et du coût moyen de la dette, tout en permettant une plus grande diversification des ressources et un allongement du profil de maturité.

La charge d'impôt s'établit à 69,6 millions d'euros contre 62,5 millions d'euros en 2012 soit un taux effectif d'impôt de 25,6% au lieu de 24,7% en 2012.

Après prise en compte de cet impôt, le résultat net consolidé de Burelle SA ressort à 203,4 millions d'euros contre 190,5 millions d'euros en 2012. Déduction faite de la quote-part des minoritaires, le résultat net part du Groupe s'établit à 110,0 millions d'euros au lieu de 108,4 millions d'euros en 2012. Ramené à une action, il s'élève à 62,67 euros contre 61,86 euros pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement consolidée du Groupe est en hausse de 12,9%, à 533,9 millions d'euros contre 472,9 millions d'euros en 2012. Après déduction des intérêts et des impôts payés pour un total de 115,5 millions d'euros et compte tenu d'une réduction du fonds de roulement de 26,2 millions d'euros, la trésorerie générée par les opérations s'établit à 444,7 millions d'euros en 2013 au lieu de 430,0 millions d'euros.

Les investissements industriels et les projets de l'exercice sont en nette progression, à 338,3 millions d'euros contre 262,6 millions d'euros en 2012. En pourcentage du chiffre d'affaires, ils passent de 5,5% en 2012 à 6,6%. Ils couvrent essentiellement les dépenses consacrées par la Compagnie Plastic Omnium à la construction ou à la mise en service de nouvelles implantations industrielles dans des zones en croissance et au renforcement de sa capacité d'innovation.

Le cash-flow libre⁽²⁾ s'établit à 106,4 millions d'euros en 2013 contre 167,4 millions d'euros en 2012. Sur ce montant, 41,7 millions d'euros ont été versés aux actionnaires de Burelle SA et de la Compagnie Plastic Omnium sous forme de dividendes et de rachats d'actions contre 24,4 millions d'euros en 2012.

Après prise en compte des opérations de croissance externe et des effets de change pour un total de 20 millions d'euros, l'endettement financier net au 31 décembre 2013 ressort à 322,2 millions d'euros contre 367,5 millions d'euros en 2012, en baisse de 45,3 millions d'euros. Il représente 32% du montant des capitaux propres et des subventions au 31 décembre 2013 contre 42% au 31 décembre 2012.

Compagnie Plastic Omnium

Cotée à l'Euronext Paris Compartiment A, la Compagnie Plastic Omnium fait partie de l'indice SBF 120 et du CAC Mid 60 et figure parmi les valeurs éligibles au Service à Règlement Différé (SRD). Le 10 septembre 2013, le titre a été divisé par trois. Au 31 décembre 2013, Burelle SA détient 56,1% du capital de cette filiale et 71,4% des droits de vote totaux.

Le chiffre d'affaires consolidé 2013 de la Compagnie Plastic Omnium atteint le niveau historique de 5 124,5 millions d'euros contre 4 806,2 millions d'euros. Il est en hausse de 6,6% et de 9,2% à taux de change et périmètre constants.

L'activité de la Compagnie Plastic Omnium est répartie sur deux pôles. Plastic Omnium Automobile est de loin la principale activité, représentant 90,8% du chiffre d'affaires 2013. Ce pôle regroupe les activités de pièces et modules de carrosserie de Plastic Omnium Auto Exterior et celles de Plastic Omnium Auto Inergy dans les systèmes à carburant en plastique.

(2) L'excédent de trésorerie lié aux opérations, soit la trésorerie provenant de l'exploitation après déduction des intérêts et impôts nets décaissés et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, diminuée des investissements incorporels et corporels nets des cessions.

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2013

Plastic Omnium Automobile a connu, en 2013, une forte activité, en progression de 7,2% et de 10,0% à périmètre et change constants. Son chiffre d'affaires s'élève à 4655,2 millions d'euros au lieu de 4343,0 millions d'euros en 2012.

Au cours de l'exercice, le pôle Automobile a lancé 107 nouveaux programmes dont 20% concernent des solutions innovantes pour alléger les véhicules et réduire les émissions polluantes et 40% des commandes dans des zones en croissance. En particulier, l'extension du dispositif industriel en Chine s'est poursuivie avec la mise en service de cinq nouveaux sites industriels, portant à 19 le nombre total d'usines dans ce pays.

Le portefeuille clients inclut la plupart des plus grands constructeurs mondiaux. Les constructeurs allemands restent les plus importants avec 30% du chiffre d'affaires, devant leurs homologues nord-américains (General Motors, Ford et Chrysler) dont la contribution s'élève à 27%. Les clients français comptent pour 22% et les clients asiatiques pour 16%.

General Motors est le premier client avec 16% du chiffre d'affaires automobile au lieu de 17% en 2012. Il est suivi par le Groupe Volkswagen-Porsche à 15%, tandis que PSA-Peugeot Citroën occupe la troisième place avec une contribution identique à celle de l'exercice précédent, à 14%.

Deuxième pôle d'activité de la Compagnie Plastic Omnium, Plastic Omnium Environnement rassemble essentiellement les opérations de Plastic Omnium Systèmes Urbains et du groupe allemand Sulo, dans les produits et services destinés aux collectivités locales et aux entreprises, les conteneurs de déchets et l'aménagement urbain.

Évoluant dans un environnement toujours difficile en Europe, Plastic Omnium Environnement a remporté, en 2013, plusieurs nouveaux contrats en France et à l'international. En 2013, cette activité réalise un chiffre d'affaires de 469,3 millions d'euros, en hausse de 1,3% et 1,9% à taux de change et périmètre constants. Elle représente 9,2% du chiffre d'affaires total de la Compagnie Plastic Omnium.

La marge opérationnelle de la Compagnie Plastic Omnium, avant amortissement des actifs incorporels acquis, passe de 335,1 millions d'euros en 2012 à 394,6 millions d'euros. Elle est en croissance de 17,8% par rapport à 2012. En pourcentage du chiffre d'affaires, elle s'établit à 7,7% contre 7% en 2012.

La contribution du pôle Automobile progresse de 17%, de 316,3 millions d'euros à 369,9 millions d'euros. Elle profite de la hausse de l'activité, notamment dans les nouveaux marchés, et récolte les fruits du plan d'amélioration continue de l'efficacité industrielle qui a conduit à la fermeture de deux usines en Europe et à une nouvelle réduction des coûts de non-qualité. Grâce à ce double impact, la marge opérationnelle dégagée par le pôle Automobile progresse de 7,3% du chiffre d'affaires en 2012 à 7,9% en 2013.

Plastic Omnium Environnement réalise une marge opérationnelle en progression de 31%, passant de 18,8 millions d'euros à 24,7 millions d'euros. Ce rebond reflète les premiers effets du plan de restructuration déployé au cours de l'exercice, visant à produire une économie annuelle de 15 millions d'euros. Ces réductions de coûts permettent à la marge opérationnelle de se redresser de 4,1% du chiffre d'affaires en 2012 à 5,3% en 2013.

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 41,9 millions d'euros en 2013 contre 28,2 millions d'euros en 2012. Elles incluent en particulier les coûts associés aux plans de restructuration mis en place dans l'Automobile et l'Environnement.

Après prise en compte des charges financières et de la charge d'impôt, l'exercice se solde, pour la Compagnie Plastic Omnium, par un résultat net consolidé en hausse de 14,6%, à 208,0 millions d'euros au lieu de 181,5 millions d'euros en 2012. Il atteint 4,1% du chiffre d'affaires contre 3,8% en 2012.

Le résultat net part du Groupe ressort à 193,2 millions d'euros contre 173,4 millions d'euros en 2012. Ramené à une action, il s'élève à 1,32 euro contre 1,21 euro⁽³⁾ pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement générée par la Compagnie Plastic Omnium sur l'exercice est en hausse de 13%, à 537,1 millions d'euros au lieu de 474,1 millions d'euros en 2012. Elle inclut des décaissements de 26 millions d'euros au titre des restructurations.

Après prise en compte des intérêts et des impôts payés et d'une nouvelle réduction du fonds de roulement, la trésorerie générée par les opérations ressort à 450,4 millions d'euros et finance largement les investissements de l'exercice qui s'élèvent à 338,0 millions d'euros. Ceux-ci comprennent essentiellement les coûts associés aux nouvelles implantations en Russie et en Chine, au démarrage de la construction d'un nouveau centre de R&D en France pour les systèmes à carburant et de celle d'un ensemble immobilier à Lyon.

Du fait de ce programme d'investissements important, le cash-flow libre⁽⁴⁾ généré sur l'exercice est en baisse de 167,8 millions d'euros en 2012 à 112,5 millions d'euros en 2013. Sur ce montant, la Compagnie Plastic Omnium a consacré 15,1 millions d'euros à des rachats d'actions et 42,4 millions d'euros à la distribution d'un dividende qui est passé de 0,69 euro en 2012 par action à 0,76 euro en 2013.

(3) Après division du titre par trois.

(4) L'excédent de trésorerie lié aux opérations, soit la trésorerie provenant de l'exploitation après déduction des intérêts et impôts nets décaissés et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement diminuée des investissements incorporels et corporels nets des cessions.

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2013

Compte tenu des acquisitions et des effets de change pour un montant total de 20 millions d'euros, la Compagnie Plastic Omnium clôture l'exercice 2013 avec un endettement net de 355,2 millions d'euros au lieu de 389,8 millions d'euros fin 2012. Il représente 38% des capitaux propres et subventions et 0,6 fois l'EBITDA 2013 contre respectivement 47% et 0,8 fois fin 2012.

En 2013, la Compagnie Plastic Omnium a versé à Burelle SA un dividende de 22 millions d'euros. L'Assemblée Générale ayant approuvé une augmentation du dividende de 30%, elle distribuera un dividende de 28,7 millions d'euros à Burelle SA en 2014 au titre de l'exercice 2013.

Sofiparc

Filiale à 100% de Burelle SA, Sofiparc est propriétaire d'un ensemble immobilier à Levallois (Hauts-de-Seine) et d'un patrimoine foncier dans la région lyonnaise.

Situé en bordure du Parc de la Planchette, l'immeuble de Levallois comprend 13 132 m² de bureaux occupés à 80% par la Compagnie Plastic Omnium. Le reste est loué à International SOS en vertu d'un bail qui a été reconduit pour une période de six ans ferme à compter du 1^{er} juin 2014. Cet ensemble de bureaux est complété par 270 places de parking en sous-sol.

L'immeuble de Levallois fait l'objet d'un programme de modernisation continue. La rénovation complète d'un étage de 1 500 m² est en cours et devrait être livrée au premier semestre 2014.

A Lyon, Sofiparc détient un terrain de près de 5 700 m² exploité en bail à construction par deux hôtels sous enseignes Novotel et Ibis. Dans la proximité de Lyon, elle possède des terrains d'une superficie totale de près de 28 000 m² situés à Saint-Priest. Deux de ces terrains couvrant environ 6 000 m² font l'objet de baux à construction conclus avec les sociétés Mc Donald's et Aqua Center, une entreprise de lavage automatique de véhicules. En septembre 2013, un troisième terrain de 3 000 m² a été concédé en bail à construction à Kentucky Fried Chicken (KFC). La signature de ce bail permet à Sofiparc de valoriser cet emplacement et de percevoir un rendement sur un actif jusqu'ici inexploité.

En 2013, Sofiparc a perçu des loyers et refacturé des charges pour un montant de 7,3 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros en 2012. Cette baisse est due à l'absence de loyer sur l'étage de l'immeuble de Levallois en rénovation. Les revenus intergroupe étant neutralisés en consolidation, la contribution de Sofiparc au chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA correspond principalement au bail conclu avec International SOS. Cette contribution s'est élevée à 2,1 millions d'euros en 2013 contre 2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Sofiparc affiche un résultat avant impôt de 3,4 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2012. En intégration fiscale avec Burelle SA, elle lui verse sa quote-part de l'impôt sur les sociétés qui ressort à 1,1 million d'euros en 2013 contre 1,3 million d'euros en 2012.

En 2013, Sofiparc a distribué à Burelle SA un dividende de 1,0 million d'euros au titre de l'exercice 2012. Au titre de l'exercice 2013, elle lui versera un dividende de 0,9 million d'euros en 2014.

Burelle Participations

Société anonyme à régime fiscal de société de capital-risque, Burelle Participations a pour vocation d'investir dans des entreprises non cotées offrant des perspectives de création de valeur à moyen à terme. Pour s'assurer d'un niveau de diversification satisfaisant, elle a fait le choix d'investir dans des fonds spécialisés tout en réalisant des opérations en direct sous forme de financements mezzanine ou de prises de participations en capital. Les opportunités d'investissement en direct sont évaluées en fonction de critères tels que la qualité des équipes de direction, la structure du secteur, le positionnement de l'entreprise par rapport à ses concurrents et sa capacité à générer de la croissance et un cash-flow libre.

Burelle Participations investit dans des fonds lors de la souscription initiale ou au cours de la vie du fonds, en acquérant, sur le marché secondaire, les intérêts de souscripteurs désireux de réaliser leur investissement avant son terme. Qu'ils correspondent à des souscriptions primaires ou secondaires, les investissements dans des fonds ont pour sous-jacents des participations au capital de sociétés non cotées ou des financements en quasi-fonds propres de type mezzanine.

Le marché du capital-investissement est resté très sélectif en 2013. Cette prudence s'est reflétée dans une forte baisse du nombre d'acquisitions conclues et un pourcentage élevé d'opérations n'ayant pas abouti. Le flux d'affaires nouvelles a continué d'être affecté par les incertitudes économiques et fiscales. L'essentiel de l'activité a concerné des opérations entre fonds.

Si le flux d'affaires ne s'est pas renouvelé en 2013, les opérations entre fonds ont été plus dynamiques qu'en 2012. Grâce à l'ouverture du marché high yield et à la création de fonds de dette, de nouveaux financements sont devenus disponibles à des conditions très compétitives, ce qui a stimulé les mouvements de portefeuille. Cette évolution a donné lieu à une accélération des désinvestissements dont Burelle Participations a profité dans ses opérations directes comme au niveau des distributions effectuées par les fonds.

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2013

Au cours de l'exercice, Burelle Participations a été remboursée de deux financements mezzanine montés en 2005 et 2012, ce qui lui a permis de réaliser des taux de rendement interne de respectivement 10% et 17% et des multiples de 1,9 et 1,2 fois la mise. Ces deux opérations représentaient un investissement total de 1,7 million d'euros.

En 2013, Burelle Participations a participé à trois nouvelles opérations pour un engagement total de 3,6 millions d'euros. En ligne avec la stratégie adoptée en 2012, visant à accroître la composante internationale du portefeuille, une participation en capital a été prise dans le cadre d'une reconfiguration du capital d'une société espagnole qui gère la première plateforme mondiale de téléchargement de logiciels sur internet. Burelle Participations a également souscrit à un financement mezzanine organisé pour l'acquisition d'une entreprise du secteur alimentaire basée en France. La troisième opération concerne une prise de participation au capital d'une société spécialisée dans l'assistance routière et la garantie automobile. Compte tenu de ces nouvelles opérations, le portefeuille de Burelle Participations au 31 décembre 2013 est constitué de 23 lignes.

L'exercice 2013 a généré des produits de 1,2 million d'euros provenant principalement des intérêts perçus sur les financements mezzanine et des plus-values émanant d'un fonds et d'un désinvestissement partiel sur une participation en capital. Les charges d'exploitation s'élèvent à 0,7 million d'euros, y compris une commission de gestion versée à Burelle SA de 0,4 million d'euros. Après prise en compte de cette commission, la contribution de Burelle Participations au résultat consolidé 2013 de Burelle SA s'établit à 0,5 million d'euros.

Au 31 décembre 2013, l'actif net réévalué de Burelle Participations ressort à 37,5 millions d'euros au lieu de 36,0 millions d'euros fin 2012. Il progresse de 1,6 million d'euros compte tenu du versement d'un dividende de 0,1 million d'euros à Burelle SA en juin 2013.

En 2014, Burelle Participations versera un dividende de 0,1 million d'euros à Burelle SA au titre de l'exercice 2013.

PERSPECTIVES 2014

Dans un contexte de hausse de la production automobile mondiale attendue en moyenne à 4% par an d'ici 2017, la Compagnie Plastic Omnium prévoit de continuer à croître plus vite que son marché grâce au déploiement de son offre pour réduire les émissions polluantes et au développement de ses activités dans les zones en croissance. Pour 2014, elle attend une nouvelle amélioration de ses résultats, soutenue par la mise en service de nouvelles capacités en Chine, une légère reprise en Europe et le plein effet des réductions de coûts effectués en 2013, notamment dans ses activités dans l'Environnement.

Burelle Participations a reçu, en février 2014, le produit de cession d'un investissement en capital qui a généré une plus-value de 0,9 million d'euros ce qui devrait lui permettre d'accroître sa contribution au résultat net consolidé de Burelle SA en 2014. Le résultat net de Sofiparc, en 2014, devrait être proche de celui de 2013.

Dans ce contexte, les résultats consolidés de Burelle SA en 2014 devraient progresser en phase avec ceux de la Compagnie Plastic Omnium.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2013, n'est intervenu depuis la date de clôture.

Comptes consolidés : bilan

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF			
Écarts d'acquisition	3.1.2 - 3.3 - 5.1.1 - 5.1.2	293 877	294 960
Immobilisations incorporelles	3.1.2 - 3.3 - 5.1.2	342 624	350 272
Immobilisations corporelles	3.1.2 - 3.3 - 5.1.3	1 017 265	952 705
Immeubles de placement	3.1.2 - 3.3 - 5.1.4	65 168	38 315
Participations dans les entreprises associées	5.1.5	7 674	6 282
Actifs financiers disponibles à la vente - Titres de participation	6.4.2 - 6.8	272	583
Autres actifs financiers disponibles à la vente*	5.1.6.2 - 5.2.7.4 - 6.4.2 - 6.8	33 456	31 848
Autres actifs financiers*	5.1.7 - 5.2.7.4 - 6.8	57 853	59 552
Impôts différés actifs	5.1.11	70 630	73 778
TOTAL ACTIF NON COURANT		1 888 819	1 808 295
Stocks	3.1.2 - 5.1.8	282 136	271 791
Créances de financement clients*	5.1.10 - 5.2.7.4 - 6.8	36 496	40 036
Créances clients et comptes rattachés	3.1.2 - 5.1.9.2 - 5.1.9.4 - 6.3 - 6.4.2 - 6.8	591 626	562 036
Autres créances	3.1.2 - 5.1.9.3 - 5.1.9.4	216 571	204 353
Autres créances financières*	5.1.10 - 5.2.7.4 - 6.4.2 - 6.8	3 568	2 352
Instruments financiers de couverture*	3.1.2 - 5.2.7.4 - 5.2.8 - 6.4.2 - 6.8	1 192	314
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	5.1.12.1 - 5.2.7.4 - 6.4.2 - 6.8	593 696	331 462
TOTAL ACTIF COURANT		1 725 285	1 412 344
Actifs destinés à être cédés	2.6	0	1 210
TOTAL ACTIF		3 614 104	3 221 849
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.2.1	27 800	27 800
Actions propres		(7 420)	(7 615)
Primes d'émission, de fusion et d'apport		15 500	15 500
Réserves et écarts d'évaluation		460 049	383 615
Résultat de l'exercice		110 029	108 370
CAPITAUX PROPRES GROUPE		605 957	527 670
Participations ne donnant pas le contrôle		388 052	340 068
TOTAL CAPITAUX PROPRES		994 009	867 738
Emprunts et dettes financières*	5.2.7.4 - 6.8	941 300	608 025
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	5.2.5 - 5.2.6.3	69 985	84 086
Provisions	5.2.5	19 984	12 428
Subventions publiques	5.2.4	11 883	13 195
Impôts différés passifs	5.1.11	53 316	55 054
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 096 468	772 788
Découverts bancaires*	5.1.12.2 - 5.2.7.4 - 6.4.2 - 6.8	6 290	6 916
Emprunts et dettes financières*	5.2.7.4 - 6.8	90 712	197 367
Autres dettes financières*	5.2.7.4 - 6.4.2 - 6.8	130	354
Instruments financiers de couverture*	5.2.7.4 - 6.4.2 - 6.8	9 980	20 420
Provisions	5.2.5	46 354	52 990
Subventions publiques	5.2.4	263	276
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.9.1 - 5.2.9.3 - 6.4.2 - 6.8	862 800	793 447
Autres dettes d'exploitation	5.2.9.2 - 5.2.9.3	507 098	509 553
TOTAL PASSIF COURANT		1 523 626	1 581 323
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	2.6	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		3 614 104	3 221 849

* L'Endettement financier net s'élève à 322,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 367,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 (voir la note 5.2.7.4).

Comptes consolidés : compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2013	%	2012	%
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	3.1.1 - 3.2	5 126 680	100%	4 808 186	100%
Coût des biens et services vendus	4.2	(4 338 773)	(84,6%)	(4 112 917)	(85,3%)
MARGE BRUTE		787 907	15,4%	695 269	14,5%
Frais de recherche et développement nets	4.1 - 4.2	(120 683)	(2,4%)	(97 514)	(2,0%)
Frais commerciaux	4.2	(61 385)	(1,2%)	(60 771)	(1,3%)
Frais administratifs	4.2	(213 486)	(4,2%)	(202 350)	(4,2%)
MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS*	3.1.1	392 352	7,7%	334 634	7,0%
Amortissement des actifs incorporels acquis*	3.1.1 - 4.4	(18 698)	(0,4%)	(18 122)	(0,4%)
MARGE OPÉRATIONNELLE APRÈS AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS*	3.1.1	373 654	7,3%	316 512	6,6%
Autres produits opérationnels	3.1.1 - 4.5	1 365	-	25 599	0,5%
Autres charges opérationnelles	3.1.1 - 4.5	(44 757)	(0,9%)	(43 677)	(0,9%)
Charges de financement	3.1.1 - 4.6	(49 210)	(1,0%)	(35 666)	(0,7%)
Autres produits et charges financiers	3.1.1 - 4.6	(9 013)	(0,2%)	(10 022)	(0,2%)
Quote-part de résultat des entreprises associées	3.1.1 - 5.1.5	882	-	243	-
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	3.1.1	272 922	5,3%	252 989	5,3%
Impôt sur le résultat	3.1.1 - 4.7	(69 560)	(1,4%)	(62 523)	(1,3%)
RÉSULTAT NET	3.1.1	203 362	4,0%	190 466	4,0%
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		93 333	1,8%	82 096	1,7%
RÉSULTAT NET - PART REVENANT AU GROUPE		110 029	2,1%	108 370	2,3%
RÉSULTAT NET PAR ACTION - PART REVENANT AU GROUPE					
De base (en euros)**	4.9	62,67		61,86	
Dilué (en euros)***	4.9	62,67		61,86	

* Il s'agit d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

** Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

*** En l'absence d'instruments de dilution, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action de base.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Burelle SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Référentiel appliqué » de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société Burelle SA a appliquées.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments ci-dessous :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 1.16 de l'annexe. Ces tests s'appuient sur les plans à moyen terme du Groupe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur, les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes.
- La note 1.14 de l'annexe explique les modalités de comptabilisation des coûts engagés à la demande des constructeurs pour le développement et l'étude des équipements de nouveaux modèles de véhicules, qui dépendent du financement de ces coûts par le client, et des perspectives de rentabilité des projets concernés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société pour l'évaluation de la rentabilité attendue de ces projets sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 1.30 de l'annexe précise que des actifs d'impôts différés sont constitués pour tenir compte des déficits reportables en fonction de leur probabilité de réalisation future. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Société pour l'évaluation du caractère récupérable de ces déficits fiscaux sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, leur application.
- S'agissant des risques, litiges et passifs éventuels, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée, notamment dans les notes 5.2.5 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 9 avril 2014

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Jean-Jacques DEDOUIT

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Burelle SA

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Burelle SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 9 avril 2014

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Jean-Jacques DEDOUIT

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Exposé sommaire de la situation de la Société en 2013

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les produits d'exploitation de Burelle SA s'élevaient à 7,9 millions d'euros en 2013 contre 7,2 millions d'euros en 2012. Ils proviennent principalement des facturations de services rendus à ses filiales directes ou indirectes, à savoir la Compagnie Plastic Omnium, Plastic Omnium Gestion et Sofiparc.

Le résultat d'exploitation de l'exercice tient compte des charges liées au fonctionnement de Burelle SA. Il s'établit à -7,9 millions d'euros en 2013 contre -6,3 millions d'euros en 2012. Cette évolution est liée principalement à l'augmentation de la part des rémunérations non refacturées en tant que prestations de services.

Le résultat financier est essentiellement constitué des dividendes perçus des filiales qui progressent de 21,8 millions d'euros en 2012 à 23,2 millions d'euros. Le dividende reçu de la Compagnie Plastic Omnium est en hausse de 10%, à 22,0 millions d'euros au lieu de 20,0 millions d'euros en 2012. Ce montant correspond à un dividende par action de 0,76 euro, contre 0,69 euro en 2012. Le dividende distribué par Sofiparc progresse de 0,8 million d'euros en 2012 à 1,1 million d'euros en 2013. Burelle Participations n'ayant pas réalisé de plus-value de cession en 2013 contrairement à 2012, son dividende a été réduit de 1,0 million d'euros à 0,1 million d'euros.

Les dividendes reçus des filiales ont permis de rembourser l'intégralité de la dette nette qui s'élevait à 8,3 millions d'euros fin 2012. Au 31 décembre 2013, la position de trésorerie nette est créditrice de 0,2 million d'euros. Du fait du remboursement de la dette bancaire au cours de l'exercice, les charges d'intérêts de l'année, nettes des produits d'intérêt, sont faibles, à 0,03 million d'euros au lieu de 0,3 million d'euros en 2012. Après prise en compte de ces produits financiers, le résultat financier progresse de 21,6 millions d'euros en 2012 à 23,2 millions d'euros en 2013.

Les opérations d'animation du cours de bourse effectuées dans le cadre du contrat de liquidité réalisent, sur l'exercice, un profit net exceptionnel de 1,3 million d'euros au lieu de 0,05 million d'euros en 2012. La provision pour risques et charges est dotée d'un montant de 2,0 millions d'euros pour couvrir un risque fiscal. Compte tenu de cette dotation, le résultat exceptionnel est négatif de 0,7 million d'euros, alors qu'il était légèrement positif à la clôture précédente.

Burelle SA est la société-mère d'un groupe fiscal qui intègre la société Sofiparc. À ce titre, cette dernière lui remonte sa quote-part de l'impôt sur les sociétés qui s'est élevée à 1,1 million d'euros en 2013 au lieu de 1,3 million d'euros en 2012. L'impôt de 3%, applicable pour la première fois en 2013 sur les dividendes payés au cours de l'année, crée une nouvelle charge de 0,2 million d'euros.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net 2013 est bénéficiaire de 15,4 millions d'euros. En 2012, Burelle SA affichait un profit de 16,6 millions d'euros.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice par application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2013, la famille Burelle détient 77,49% de Burelle SA, directement ou indirectement par son contrôle exercé sur la société Sogec 2, actionnaire à 35,37% de Burelle SA, et sur la société Compagnie Financière de la Cascade, actionnaire à 21,13% de Burelle SA. À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède 5% ou plus du capital social.

Au 31 décembre 2013, Burelle SA compte 1 437 987 actions ayant un droit de vote double. À cette date, le nombre de droits de vote théoriques est de 3 291 302 et le nombre de droits de vote exerçables de 3 194 690. Au 31 décembre 2013, la famille Burelle détient, directement ou indirectement, 87,26% des droits de vote théoriques et 89,90% des droits de vote exerçables.

PROGRAMME D'ACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013 a autorisé la Société à procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Au cours de l'exercice, 11 208 actions ont été vendues à un prix moyen de 323,48 euros par action et 6 000 actions ont été achetées à un prix moyen de 350,35 euros par action. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI conclu avec un prestataire de service d'investissements conformément à

Exposé sommaire de la situation de la Société en 2013

l'autorisation donnée à la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013, statuant en application des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la position en actions propres depuis la fin de l'exercice 2012 et l'affectation de ces actions par objectif. Au cours de l'exercice, aucune action n'a été réaffectée à un objectif autre que celui qui était visé lors de son rachat.

	Contrat de liquidité	Croissance externe	Total
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012	8 305	93 515	101 820
Valeur comptable (en euros)	1 520 208	6 094 937	7 615 145
Nombre d'actions achetées en 2013	6 000	0	6 000
Prix moyen d'achat (en euros)	350,35		350,35
Montant des achats (en euros)	2 102 110		2 102 110
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
Nombre d'actions vendues en 2013	11 208	0	11 208
Prix moyen de cession (en euros)	323,48		323,48
Montant des ventes (en euros)	3 625 554		3 625 554
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013	3 097	93 515	96 612
Valeur comptable (en euros)	1 325 082	6 094 937	7 420 019

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 JUIN 2014

de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et vous proposons d'affecter le résultat net de Burelle SA pour l'exercice 2013 qui s'élève à 15 448 767,31 € comme suit :

Le bénéfice distribuable de 55 233 157,01 euros se décompose comme suit :

● report à nouveau disponible à fin 2013 :	39 784 389,70 €
● résultat de l'exercice :	15 448 767,31 €
Bénéfice distribuable :	55 233 157,01 €

Sur ce bénéfice, nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 12 973 205 euros, soit pour chacune des actions qui composent le capital social, un dividende de 7 euros par action au lieu de 4,40 euros en 2012. La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 3-2° du Code Général des Impôts.

Si vous approuvez cette proposition, les sommes nécessaires à cette distribution seront prélevées sur le bénéfice distribuable dont nous vous proposons d'affecter le solde, soit 42 259 952,01 euros en report à nouveau.

Les dividendes non versés en raison des actions propres détenues par Burelle SA au moment de leur mise en paiement seront affectés en report à nouveau.

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, dividendes non versés sur actions propres déduits, ont été les suivants :

	2012	2011	2010
Nombre d'actions ayant droit au dividende	1 755 828	1 751 596	1 751 754
Dividende distribué	4,40 €	4,00 €	1,50 €

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation les conventions visées au Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions Règlementées et conclues et poursuivies au cours de l'exercice 2013.

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous ont été communiqués.

Exposé sommaire de la situation de la Société en 2013

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée à votre Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013, de procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés et des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprises,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital social de la Société,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

dans les conditions suivantes :

- le prix maximum auquel les actions seront acquises est de 1 200 euros par action,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées, correspond légalement à 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée, soit 185 331 actions,

Au 31 décembre 2013, Burelle SA détient 96 612 actions propres, soit 5,21 % du capital social. Sur ces actions propres, 93 515 actions, soit 5% du capital social, sont affectées aux opérations de croissance externe et 3 097 actions figurent dans le contrat de liquidité.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation à votre Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Dans les trois résolutions suivantes, nous vous proposons d'émettre votre avis sur les éléments de rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2013 à MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié, conformément aux recommandations du Code Afep-MEDEF (principe du Say on Pay).

Ensuite, dans la neuvième résolution, nous vous demandons d'augmenter les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration de 285 000 euros à 315 000 euros, montant qui s'appliquera à partir le 1^{er} janvier 2014. Cette augmentation permettra de tenir compte de l'instauration du Comité des Rémunérations.

de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans la dixième résolution, nous vous proposons, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes, d'autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation totale ou partielle des actions acquises ou qui viendraient à être acquises dans le cadre de l'autorisation donnée à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois,

L'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2009 a donné une autorisation identique au Conseil pour une durée de cinq ans. Le Conseil n'a pas utilisé cette délégation depuis le 30 septembre 2011, date de la dernière réduction de capital.

L'autorisation donnée par l'Assemblée du 9 juin 2009 expirant le 8 juin 2014, il vous est proposé de la renouveler pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette Assemblée.

Dans la onzième résolution, nous soumettons à votre autorisation la mise en harmonie des statuts avec les dispositions des articles L. 228-2, L. 228-3-1 et L. 225-51 du Code de commerce.

La dernière résolution traite des pouvoirs à conférer pour faire tous dépôts et formalités requis par la loi consécutivement à la tenue de cette Assemblée Générale Mixte.

En complément de ces informations, vous trouverez en fin du présent rapport annuel, le tableau des résultats des cinq derniers exercices, qui fait partie intégrante de ce rapport.

Comptes sociaux : bilan

En milliers d'euros	Notes	Valeurs brutes	Amortissements	2013 Montants Nets	2012 Montants Nets
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	L	4	3	1	1
Immobilisations corporelles	L	485	420	65	87
Immobilisations financières	M	126 113		126 113	126 306
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		126 602	423	126 179	126 394
ACTIF CIRCULANT					
Créances clients	N	3 130		3 130	0
Créances financières Groupe	N	16		16	3 238
Autres créances	N	55		55	127
Disponibilités	O	5 240		5 240	1 424
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 441	0	8 441	4 789
TOTAL		135 043	423	134 620	131 183

En milliers d'euros	Notes	2013	2012
Montants avant affectation du résultat			
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P	27 800	27 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport	Q	15 500	15 500
Réserves et report à nouveau	R	61 782	52 914
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		15 449	16 594
TOTAL CAPITAUX PROPRES		120 531	112 808
Provisions pour risques et charges	S	2 003	4
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		70	7 052
<i>Dont concours bancaires courants</i>		70	52
Emprunts et dettes financières divers		5 036	5 795
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		235	261
Dettes fiscales et sociales		6 545	5 188
Autres dettes		200	74
TOTAL DES DETTES	T	12 086	18 371
TOTAL		134 620	131 183

Comptes sociaux : compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2013	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION	E	7 896	7 187
Achats et charges externes	F	(1 698)	(1 718)
Impôts et taxes		(986)	(548)
Charges de personnel	G	(12 835)	(10 999)
Dotations aux amortissements et provisions	H	(22)	(16)
Autres charges		(286)	(228)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(7 930)	(6 323)
RÉSULTAT FINANCIER	I	23 163	21 564
RÉSULTAT COURANT		15 233	15 241
Résultat exceptionnel	J	(672)	51
Résultat avant impôts		14 561	15 292
Impôts sur les bénéfices	K	888	1 302
RÉSULTAT NET		15 449	16 594

Résultats financiers des cinq derniers exercices

En milliers d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	28 055	28 055	27 800	27 800	27 800
b) Nombre d'actions émises	1 870 303	1 870 303	1 853 315	1 853 315	1 853 315
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 481	5 036	6 663	7 187	7 894
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	(2 326)	3 313	(230)	15 308	16 582
c) Impôts sur les bénéfices*	(1 036)	(1 131)	(1 104)	(1 302)	(888)
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	845	(1 588)	11 294	16 594	15 449
e) Montant des bénéfices distribués	1 309	2 628	7 006	7 726	12 973
3 - RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
a) Bénéfice après impôts avant amortissements et provisions	(0,69)	2,38	0,47	8,96	9,42
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,45	(0,85)	6,09	8,95	8,34
c) Montant des bénéfices distribués	0,75	1,50	4,00	4,40	7,00
4 - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	7	7	8	8	8
b) Montant de la masse salariale	5 159	5 699	6 950	6 788	7 934
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres...)	1 678	1 882	2 742	4 211	4 900

* Le signe négatif indique un produit.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Burelle SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des actions propres. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et apprécié les hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives au contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 9 avril 2014

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS
Jean-Jacques DEDOUT

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Commission de gestion et d'animation avec Burelle Participations SA

Votre Société a conclu une convention de services rémunérant le rôle de ses dirigeants dans l'animation et la gestion de Burelle Participations SA. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 4 avril 2008.

Le montant de la commission de gestion et d'animation due par Burelle Participations SA à Burelle SA, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'est élevé à 348.661 euros.

Personnes intéressées : MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Prestations de services de la Direction Générale du Groupe auprès des sociétés Compagnie Plastic Omnium SA et Sofiparc SAS

Votre Société a conclu une convention de services, révisée au deuxième semestre 2001, rémunérant les prestations d'animation et de coordination de l'ensemble des activités du Groupe. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2000. Ces prestations sont facturées à différentes sociétés du Groupe selon des clefs de répartition utilisées depuis le début de l'exercice 2013, qui ont été approuvées par votre Conseil d'Administration du 26 juillet 2013.

Au titre de cette convention conclue avec les différentes sociétés du Groupe, les prestations de services de la Direction Générale comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élèvent respectivement à :

- Sofiparc SAS 325 754 euros
- Compagnie Plastic Omnium SAS 1 343 629 euros

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2013

En complément de cette facturation, les Conseils d'Administration de Burelle SA du 19 décembre 2003 et de la Compagnie Plastic Omnium SA du 11 décembre 2003 ont approuvé la mise en place d'un plan de retraite complémentaire allouant à certains cadres du Groupe et aux Dirigeant Mandataires Sociaux, un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de ces charges portées par Burelle SA est refacturée à la Compagnie Plastic Omnium SA et à Sofiparc SAS dans la même proportion que celle arrêtée pour les prestations de services de Direction Générale. Votre Conseil d'Administration du 2 avril 2014 a confirmé son accord pour le plafonnement de ce complément de retraite à huit fois le PASS (plafond annuel de la sécurité sociale).

Au titre de l'année 2013, les montants suivants ont été facturés aux filiales du Groupe au titre du plan de retraite complémentaire :

- Sofiparc SAS 63 431 euros
- Compagnie Plastic Omnium SAS 250 134 euros

Personnes intéressées : Mme Éliane Lemarié et MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 9 avril 2014

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Jean-Jacques DEDOUIT

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2014 - Dixième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 9 avril 2014

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Jean-Jacques DEDOUIT

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou précisées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et desquels il résulte un bénéfice net de 15 448 767,31 euros.

Deuxième résolution : Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net de l'exercice s'élève à 15 448 767,31 euros et que le report à nouveau est de 39 784 389,70 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 55 233 157,01 euros telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

• Dividendes sur 1 853 315 actions existantes au 31 décembre 2013	12 973 205,00 euros
• Report à nouveau	42 259 952,01 euros
Total	55 233 157,01 euros

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende pour l'exercice 2013 à 7 euros par action. L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera détaché le **5 juin 2014** et mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le **10 juin 2014**.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Burelle SA au moment de la mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties en euros	Dividende* en euros
2010	1 751 754 actions entièrement libérées	2 627 631	1,50
2011	1 751 596 actions entièrement libérées	7 006 384	4,00
2012	1 755 528 actions entièrement libérées	7 625 643	4,40

* Montant intégralement éligible à l'abattement de 40% en 2010, 2011 et 2012 prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Troisième résolution : Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport concernant la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

Quatrième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte un résultat net consolidé part du Groupe bénéficiaire de 110,0 millions d'euros.

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014

Cinquième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours ou la liquidité de l'action Burelle SA par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI ; ou
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- de les attribuer ou de les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprise ; ou
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5% du capital social au jour de la présente décision, étant précisé que le nombre total maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10% du capital social au jour de la présente décision, soit 1 853 315 actions représentant un nombre total maximum de 185 331 actions ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 1 200 euros par action.

Au 31 décembre 2013, Burelle SA détenait 96 612 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir 185 331 actions s'élève à 222 397 800 d'euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

À moins qu'elle le constate elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10% du capital et du montant de 222 397 800 euros mentionné ci-dessus.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013 dans sa sixième résolution pour sa partie non utilisée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014

Sixième résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Jean Burelle

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Jean Burelle, Président-Directeur Général, tels que présentés dans la section «Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux» du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

Septième résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Laurent Burelle

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section «Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux» du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

Huitième résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Paul Henry Lemarié

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section «Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux» du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

Neuvième résolution : Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide de porter le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 315 000 euros et ce à compter de l'exercice 2014 inclus. Ce montant restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions, autorise le Conseil d'Administration, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire, par la Société elle-même, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital en vertu de la présente autorisation, en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014

Onzième résolution : Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de mettre en harmonie le 2) de l'article 7 « Forme des actions » des statuts avec les dispositions des articles L. 228-2 et L. 228-3-1 du Code de commerce ;
- de modifier, en conséquence, le 2) dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales ».

- de mettre en harmonie l'alinéa 2 de l'article 13 « Président et Directeurs Généraux » des statuts avec l'article L. 225-51 du Code de commerce modifié par la loi du 1^{er} août 2003 en supprimant la mention selon laquelle le Président représente le Conseil d'Administration ;
- de modifier, en conséquence, l'alinéa 2 dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ».

Douzième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité prescrites par la loi.

Burelle SA

Relations actionnaires

1, rue du Parc – 92593 Levallois cedex

Tél. : +33 (0) 1 40 87 65 00

Fax : +33 (0) 1 47 39 96 80

investor.relations@burelle.com

<http://www.burelle.com>

Direction Générale de Burelle SA

1, rue François 1^{er} – 75008 Paris

Site internet : www.burelle.com



Siège social

19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon

Société Anonyme au Capital de 27 799 725 euros

RCS : Lyon 785 386 319

APE : 741J